

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1994)
Heft: 68

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

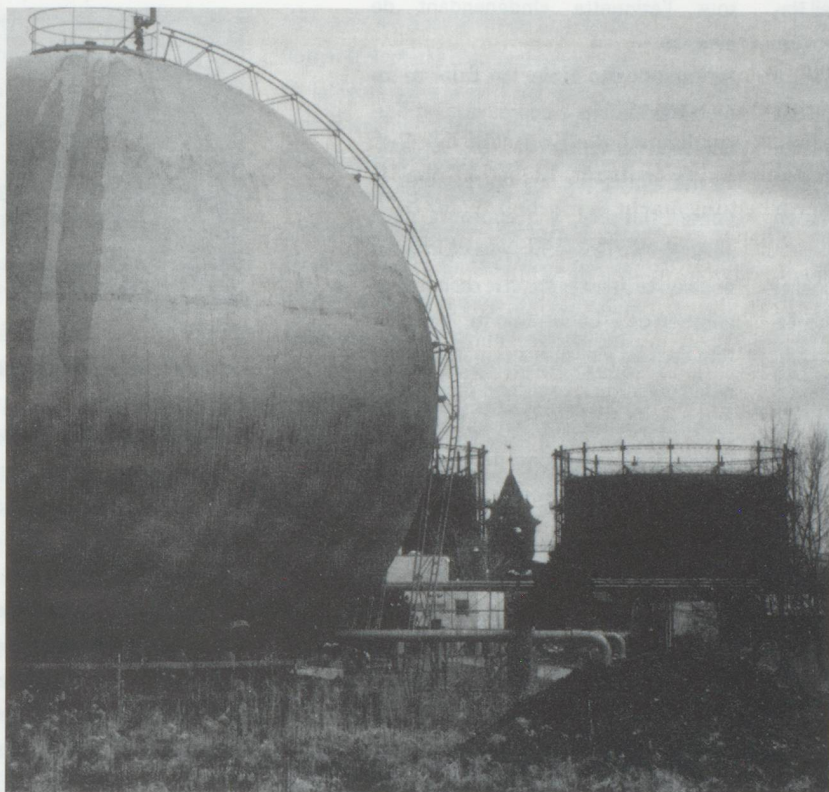
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Division

Projets de loi sur l'énergie et sur la taxe CO2



Les projets de loi sur l'énergie et sur la taxe sur le CO2, dont la procédure de consultation arrive à son terme, agitent les esprits. La droite et l'économie ne veulent pas d'une démarche isolée de la Suisse, suicidaire à leurs yeux. Gauche et écologistes jugent ces textes insuffisants. Le Touring Club Suisse menace quant à lui de lancer un référendum. Le Parti radical-démocratique demande une harmonisation au niveau international de la politique en la matière. Le Parti Démocrate-Chrétien et l'Union démocratique du Centre, qui se disent d'accord sur le principe avec le projet du Conseil Fédéral, souhaitent également que ces mesures soient coordonnées. Le PDC considère que, d'un point de vue écologique, le taux de la taxe sur le CO2 est plutôt bas; il faudrait l'élever pour obtenir un effet incitatif, mais, compte tenu du commerce extérieur de la Suisse, ce n'est pas possible. Le Parti socialiste approuve la taxe, mais préférerait une taxe générale sur l'énergie, qui engloberait l'électricité. Il demande en outre une hausse des taux. La plupart des organisations écologistes, le Parti écologiste, la Confédération des Syndicats Chrétiens sont du même avis: il s'agit d'un pas en direction de la vérité des coûts. Ils attendent en outre de la taxe des effets favorables sur l'économie...

Les milieux économiques - à quelques exceptions près - rejettent résolument cet avis. Pour la Société pour le Développement de l'Economie Suisse (SDES), les conséquences seraient catastrophiques, notamment pour les branches gourmandes en énergie. Une démarche solitaire de la Suisse est hors de question, pour des raisons de compétitivité au niveau international, estime la SDES. Pour le Parti libéral, cette taxe n'est du reste rien d'autre qu'un nouvel impôt.

Menaces de référendum

Si le Parlement soutient la taxe sur le CO2, le Touring Club suisse - la plus grande association d'usagers de la route avec 1,3 million de membres - avertit qu'il lancera un référendum. Pour le Club, l'effet incitatif est douteux, sa constitutionnalité controversée et une action isolée de la Suisse aurait des effets négligeables sur la pollution. La Fédération routière suisse et le Centre patronal contestent également la constitutionnalité de telles mesures. Pour la Fédération, les coûts socio-économiques dépasseraient largement les avantages écologiques. La loi sur l'énergie énonce notamment des principes à l'intention des cantons en ce qui concerne les bâtiments. Elle prévoit aussi des mesures d'incitation touchant les installations, les véhicules et les appareils. Elle donne des bases légales complémentaires pour les aides financières. La taxe sur le CO2 en fonction des émissions et limitée aux énergies fossiles, devrait rapporter 1,3 milliard de frs.s. par an. Deux tiers au moins seraient restitués à la population et aux milieux économiques.

Contre

Au nom de la famille, l'ancien député vaudois Félix Glutz veut absolument que l'Office fédéral de la Santé Publique soit condamné pour sa dernière campagne d'affichage sur le sida. Il a donc fait recours contre la décision du juge d'instruction vaudois de ne pas suivre sa plainte à ce propos. C'est en particulier l'affiche représentant deux hommes en pique-nique dans un pré qui a choqué Félix Glutz. Au nom du «Mouvement humaniste», il déposait une plainte le 9 septembre dernier. Pour lui, «l'homosexualité restera toujours un acte contre nature». Le juge d'instruction ayant refusé de suivre cette plainte, Félix Glutz fait maintenant recours. Il estime que «la vie et la survie de toute société passent par la famille» et que «le premier devoir des autorités d'un pays est de protéger l'institution de la famille et de combattre les relations contre nature».

Politique

☛ **Pour** : le socialiste vaudois Victor Ruffy a déposé une motion au Conseil National en faveur de l'euthanasie active. Cette motion demande l'inscription au Code pénal d'un article permettant aux personnes atteintes d'une maladie incurable de demander une assistance au décès. La mort devrait être donnée par un médecin choisi par le patient.

Pierre Duvoisin, Conseiller National et ancien Conseiller d'Etat vaudois, a démissionné du Parti socialiste vaudois. Le parti regrette cette décision, motivée par les divergences apparues entre le comité directeur et Pierre Duvoisin, notamment à propos de la Fondation Fareas, dont ce dernier est président. Pierre Duvoisin

continuera à siéger au Conseil National sous l'étiquette «indépendant de gauche».

Le Conseil des Etats, lors d'une de ses dernières sessions, a approuvé la ratification de la Convention de l'ONU sur la diversité biologique. En outre, après le Conseil National, il a approuvé deux amendements à des conventions internationales. Le premier étend le champ d'application de la Convention sur la protection dans les élevages aux méthodes du génie génétique. Le second permet à la Suisse d'adhérer à la Convention sur le Commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction. ✎

Lex Friedrich

Marché immobilier



Ouvrir le marché de l'immobilier suisse aux étrangers

☛ Comme le Conseil des Etats, le National accepte d'ouvrir le marché de l'immobilier suisse aux étrangers. La Lex Friedrich deviendra la Lex Koller. Elle sera basée sur le principe du lieu de résidence et non plus sur la nationalité. Les personnes qui résident en Suisse ou y ont vécu pendant cinq ans au moins n'auront pas besoin d'autorisation. Les Suisses vivant à l'étranger ne seront pas soumis à cette autorisation*. Seuls les Démocrates suisses avaient contesté le principe de la révision de la loi. Opposés à toute libéralisation, ils ont brandi la menace du référendum contre ce «bradage du sol national». Pour les autres groupes politiques, la refonte d'une loi jugée anachronique et empreinte de xénophobie s'imposait. De l'avis

d'un grand nombre de députés, l'abrogation pure et simple de cette loi s'impose à moyen terme. Pour l'instant, l'acquisition d'immeubles par des personnes vivant à l'étranger doit être soumise à autorisation, s'il s'agit de logement de vacances, de faire commerce d'immeuble ou si le seul but est de placer des capitaux. Socialistes et écologistes ont attiré du reste l'attention sur les dangers d'une abrogation sans mesures d'accompagnement. La loi a eu des effets modérateurs en matière d'aménagement du territoire et de prix de l'immobilier.

***Le Conseil des Etats n'est pas du même avis. Pas de traitement spécial pour les Suisses à l'étranger, ce serait une discrimination vis-à-vis des étrangers.** ✎

Vie civique

Initiatives et référendums

☛ **La Fédération** des Associations de Défense des Chômeurs va lancer un référendum contre la nouvelle loi sur le chômage, encore en discussion aux Chambres.

Ce fut un véritable coup de théâtre : les socialistes renoncent à lancer un référendum contre la 10ème révision de l'AVS, instaurant l'âge de la retraite pour les femmes à 64 ans (63 ans dès l'an 2001, 64 ans en 2005). C'est un désaveu pour les instances dirigeantes du parti socialiste qui, toutefois, disent préparer une initiative populaire contre le relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes.

Un comité dénommé «pour une armée avec pigeons voyageurs» lance une initiative populaire pour le maintien des quelque 30.000 pigeons au sein de l'armée suisse. Le Département Militaire Fédéral a en effet annoncé son intention de supprimer ce service à plumes, une décision qui met fin à 77 ans de bons et loyaux services.

La Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC), l'Union Syndicale Suisse et le Parti du Travail ont décidé de lancer un référendum contre la 10ème révision de l'AVS. Ils vont donc commencer la récolte des signatures, pour le référendum et pour l'initiative contre la hausse de l'âge de la retraite des femmes. La Lega dei Ticinesi a par ailleurs annoncé qu'elle lançait elle aussi un référendum contre le relèvement de l'âge de la retraite des femmes.

Le comité central des Démocrates suisses a décidé de lancer un référendum contre l'assouplissement de la Lex Friedrich. Le parti veut ainsi s'opposer «à un bradage accru du sol de la patrie». Selon les Démocrates, l'assouplissement de la loi est un camouflet pour les 48,9% des citoyens qui, il y a 10 ans, avaient accepté l'initiative de l'Action nationale (ancien nom des démocrates suisses) contre le bradage du sol de la patrie. ✎

Les Suisses les plus riches



Photo : Christophe Meier

Le premier rang des personnes les plus riches de Suisse n'est plus occupé par Paul Sacher, chef d'orchestre et autrefois principal actionnaire de la société Hoffmann La Roche, mais par les enfants de sa femme, Vera Oeri-Hoffmann et Lukas Hoffmann. Selon le magazine «Bilanz» qui vient de paraître, la majorité des actions du groupe Hoffmann La Roche est en effet allée aux enfants du premier mariage de Maja Sacher, suite à son décès. Leur fortune est estimée à quelque 10 milliards de frs.s. La fortune des 50 personnes les plus riches de Suisse est, elle, estimée à près de 120 milliards de francs suisses. En troisième place, on trouve le propriétaire du groupe Metro, Otto Beisheim, dont la fortune est estimée entre 5 et 6 milliards. Ce sont également des commerçants, Frederik et Paul Fentener, qui se classent en 4ème posi-

tion, avec 4 à 5 milliards de frs.s. Octav Botnar (commerce d'automobiles) occupe la 5ème place avec 3 à 4 milliards, Walter Haefner (participation, automobile) vient en 6ème place, avec une fortune évaluée entre 3 et 4 milliards.

On trouve 24 étrangers parmi les 50 plus grosses fortunes. En 1993, l'on dénombrait 44 personnes dont la fortune dépassait le milliard de frs. Cette année, elles ne sont plus que 42. On trouve aussi des hommes politiques dans cette liste et Walter Frey (importateur d'automobiles), Conseiller National démocrate du centre, en est le plus riche, avec une fortune imposable de 322 millions de frs.s. Il est suivi par un autre Conseiller National de l'UDC, le Zurichois Christoph Blocher (patron d'EMS Chimie), qui affiche une fortune de 261 millions. Il faut noter du reste que «Bilanz» n'a tenu compte dans son classement que des politiciens domiciliés dans des cantons où l'administration fiscale autorise l'accès aux dossiers fiscaux. Le magazine économique n'a pas oublié les sportifs. Dans ce domaine, c'est le cycliste Tony Rominger qui est le mieux loti, avec un revenu annuel de 2,5 millions de frs. Il est suivi par le footballeur Stéphane Chapuisat (2 millions).

Règlement

Armée 95

Le nouveau règlement de service de l'armée suisse (RS 95) vient d'être présenté. Ce sera le nouveau document de base pour tous les militaires dès le 1er janvier prochain. Il informe sur les bases juridiques et l'organisation de l'armée, sur la position et les obligations des militaires ainsi que sur leurs droits et devoirs.

Ce n'est pas un manuel de commandement : son contenu se veut plus lisible et a été restreint pour devenir une charte du soldat. Le RS 95 entend faire appel au sens des responsabilités du soldat. Discipline certes, mais en communiquant davantage. Selon le professeur Johannes Anderegg, qui a dirigé l'élaboration du RS, les militaires ont le droit de savoir se-

lon quels principes ils sont conduits.

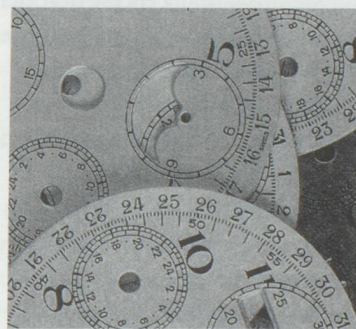
Outre le RS 95, les soldats recevront aussi le «bréviaire 95». S'il n'a pas de valeur juridique, il constitue une sorte de manuel pratique pour les devoirs lors du service et pour la vie militaire de tous les jours. Il comporte aussi des adresses et plusieurs sources d'informations, il facilite, sous la forme de «check-list», le respect des prescriptions, notamment en vue de l'entrée au service. Il contient des informations pratiques pour faire ses préparatifs au service, concernant le service postal, la santé, les aspects financiers ou les congés, mais également sur les possibilités de conseil et d'assistance à disposition du soldat.

Etrangers...

...résidant en Suisse

La Suisse comptait 1.285.595 étrangers en résidence permanente au 31 août dernier. Ce sont 41.501 personnes ou 3,3% de plus qu'en 1993. La proportion d'étrangers atteint ainsi 18,4% de la population totale, contre 18% en août 1993. Selon les chiffres publiés par l'Office fédéral des étrangers, 64% de la population étrangère résidente proviennent des pays de l'Union Européenne et de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange), 20% de l'ex-Yougoslavie et 6% de Turquie. La proportion d'étrangers est la plus forte dans les cantons de Genève (34,5%), Tessin (26%), Vaud (24,7%), Bâle-Ville (24,7%) et Neuchâtel (22%). Par rapport à août 1993, l'augmentation est plus faible que celle observée un an avant.

Contrefaçons



En Indonésie, l'industrie chimique et horlogère suisse se plaint de problèmes liés à la contrefaçon et au non respect des brevets. Le ministre indonésien de l'industrie et du commerce, lors d'une visite du Conseiller Fédéral Jean-Pascal Delamuraz, a reconnu le problème. Concernant les problèmes de l'industrie chimique et horlogère, le ministre indonésien, M. Hartarto, a indiqué que son pays allait prendre des mesures légales et institutionnelles pour combattre les violations de brevets et les contrefaçons. Le Parlement indonésien doit du reste ratifier prochainement ces mesures.

Europe

Une nouvelle agence

Créée par les Douze et basée à Copenhague, la toute nouvelle Agence Européenne de l'Environnement devrait être opérationnelle en 1995.

Sa mission – la protection de l'environnement – étant par nature sans frontière, elle engagera une coopération étroite avec les pays de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE) et de l'Est. L'adhésion de la Suisse ne devrait donc pas poser de problème. Même s'il faudra encore négocier un accord bilatéral pour définir les conditions et le coût de cette participation. L'Agence sera chargée dans un premier temps de collecter «des informations objectives, fiables et comparables au niveau européen» pour permettre à ses membres de prendre «toutes les mesures nécessaires pour protéger l'environnement». Aussi sera-t-elle appelée à rassembler des données sur la qualité de l'eau et de l'air, l'état des sols et de la végétation, ou encore l'aménagement du territoire. Il s'agit de fournir à la Communauté «un bras scientifique et technique qui lui permettra l'évaluation, le contrôle et la prévision des différents éléments qui composent l'écosystème», avait déclaré Ripa di Meana, alors commissaire européen à l'Environnement, en lançant le projet. C'était en 1989. Il aura fallu attendre six ans pour que l'Agence voit le jour. ☛

Photo : Christophe Meier

Chômage

Révision de l'assurance chômage

Le Conseil National procédait, fin septembre dernier, à la révision de l'assurance chômage. Une des principales nouveautés consiste en l'introduction d'un délai de carence pour les chômeurs. C'est-à-dire que l'assurance retiendra cinq jours de prestations avant le versement des indemnités aux nouveaux chômeurs. Une décision qui provoque déjà l'ire des associations de défense des droits des sans-emploi : elles menacent de lancer un référendum. Il était question, un temps, de supprimer les indemnités en cas d'intempérie. Une commission, chargée d'étudier le dossier, préconisait de les supprimer, estimant qu'il y avait trop d'abus. Cette mesure aurait permis d'économiser 70 millions... Mais les conditions d'octroi ont été durcies. L'employeur devra payer lui-même les 3 premiers jours d'arrêt de travail. Puis, il devra prouver que la poursuite des travaux est «techniquement impossible en dépit des mesures de protection suffisantes». De plus, les entreprises n'auront droit qu'à un total de 3 mois d'indemnité par période de 2 ans. Autre nouveauté : le

versement des indemnités de chômage sera calculé en fonction de la participation des sans-emploi à des cours de formation ou de recyclage ou des programmes d'occupation. Si les conditions ne sont pas remplies, le chômeur n'aura droit qu'à 150 indemnités journalières s'il a moins de 50 ans, 250 s'il a de 50 à 60 ans. Ces indemnités ne pourront être touchées que dans un délai-cadre, inextensible. Le Conseil National a adopté d'autres éléments de la révision. Le montant des indemnités de chômage sera calculé sur la base du dernier salaire et atteindra 70% de l'ancien salaire pour les personnes n'ayant pas d'enfant à charge et qui touchent une indemnité journalière de plus de 130 frs.s. Les indemnités atteindront 80% pour les autres chômeurs. Les sanctions contre les personnes ayant perdu leur travail «par leur propre faute» ou n'ayant pas collaboré à la procédure pourront atteindre 60 indemnités journalières. Le maximum est aujourd'hui de 40. Dans le domaine du chômage partiel, le National a par ailleurs prolongé le délai d'attente d'un demi-jour à trois jours pour éviter les abus.. ☛

Lutte contre la drogue

Réinsertion

Berne veut renforcer son action dans le domaine du traitement et de la réinsertion des toxicomanes. Les essais de distribution d'héroïne seront étendus. Le nombre des toxicomanes appelés à participer à ces projets n'a pas encore été fixé, mais il devrait passer de 250 à quelque 1000 personnes. Selon Ruth Dreifuss, la remise d'héroïne sous contrôle médical a eu déjà des effets positifs. Par contre, la prescription de morphine a dû être arrêtée, la drogue provoquant de graves effets secondaires. Voilà pourquoi le Conseil Fédéral veut remplacer immédiatement la morphine - prescrite actuellement à 250 personnes - par de l'héroïne. Ainsi, à Zurich, quelque 150 toxicomanes recevront de l'héroïne. De nouveaux projets devraient en outre être réalisés dans des villes qui jusqu'ici n'avaient pas été concernées par les essais. La Confédération continuera d'assumer les frais de l'évaluation scientifique et une partie des coûts des projets. Cela lui coûtera 6 millions pour chacune des deux prochaines années.

Le Conseil Fédéral va développer les traitements orientés vers le sevrage. Le gouvernement espère susciter 5 à 7 nouveaux projets, soit 380 places de thérapie, chaque année, jusqu'en 1998. Cela devrait augmenter d'un quart l'offre globale sur le plan national. Un centre national de coordination sera créé pour seconder les cantons et les institutions dans la planification et le contrôle de la qualité des soins. Pour ces programmes de thérapie, le gouvernement a ouvert un crédit de 1,5 million de frs.s. pour 1995. D'ici à l'an 2000, les coûts devraient s'élever à 13,3 millions. De plus, le Conseil Fédéral va examiner la possibilité de créer les bases légales permettant d'interner provisoirement les toxicomanes et de les renvoyer chez eux, ainsi que d'obliger les personnes dépendantes marginales à rester dans une certaine zone territoriale. ☛

L'union fait la force

Des cantons réunis

► Pour la première fois, sept cantons unissent leurs forces pour promouvoir à l'étranger la «Suisse occidentale», comme lieu privilégié d'implantation d'entreprises. A Chicago, les sept responsables de la promotion économique de la Suisse romande et de Berne ont oublié leurs discours cantonaux pour vanter les atouts de la région entière lors du congrès «S'installer en Suisse». A un rythme d'un rendez-vous tous les trois quarts d'heure, les Suisses ont rencontré chaque jour quelques-unes des 10.000 entreprises américaines sélectionnées par les organisateurs de la manifestation. A l'origine de cette participation commune des sept cantons suisses, l'expérience fribourgeoise. L'an passé, le canton de Fribourg avait dû déboursier 30.000 dollars pour partici-

per au même genre de congrès. Les résultats furent intéressants, mais l'addition un peu lourde : voilà pourquoi le canton proposa alors à d'autres de faire cause commune. La décision a été ensuite prise par l'Association intercantonale pour la concertation et la coopération économique, créée en 1988, qui regroupe les conseillers d'Etat chargés de l'Economie publique de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud. «A sept, nous présentons une masse critique intéressante, constate le Fribourgeois Thierry Mauron, responsable de l'Office de développement économique. Nous pouvons faire valoir plus d'atouts : un bon réseau de communications, cinq universités, la présence d'autres entreprises américaines, de Mac Donnell Douglas à Berne à Hewlett Packard à Genève». Les arguments étaient souvent les mêmes : quali-

té de vie, stabilité économique et sociale, facilités fiscales, main d'oeuvre qualifiée...Pragmatiques, les sept cantons n'ont pas voulu travailler en solitaire : interdiction était faite, par exemple, de promouvoir son canton. A la fin de la journée, les dossiers étaient répartis en fonction des demandes exprimées par les entreprises et aussi en fonction des avantages de chaque canton (agro-alimentaire pour le canton de Vaud, biomédical pour le Valais etc.).

Horreur

Ordre du Temple Solaire

► 130 enquêteurs sont toujours mobilisés pour découvrir le secret de l'Ordre du Temple Solaire (OTS). Rappelons les faits. Le 4 octobre dernier, deux cadavres carbonisés, probablement ceux du couple suisse Jerry et Colette Genoud, sont découverts dans une villa située à Morin Heights, au Québec. Le lendemain, à 1 heure du matin, un incendie ravageait la ferme de Cheiry (FR). Quelques heures plus tard, on découvrait dans les décombres 23 cadavres dont certains avaient été atteints par balle. Le Genevois Albert Giacobino est la première personne identifiée. A 3h30 du matin, trois chalets installés sur les hauteurs de Salvan (VS) étaient la proie des flammes. On devait trouver 25 corps dans deux des chalets. Le 6 octobre, la police québécoise découvrait les corps poignardés d'Antony Dutoit, de sa femme Nicky et de leur bébé Emmanuel. Le 7 octobre, 5 corps étaient identifiés : il s'agissait d'une famille genevoise et d'un Français. Le processus d'identification des corps s'accéléra : Joseph di Mambro, cerveau de la secte, sa femme Jocelyne et Camille Pilet, homme de confiance de la

secte, ainsi que Luc Jouret, décrit comme le gourou de la secte, sont identifiés. Pendant ce temps-là, les enquêteurs cherchent à comprendre et partent sur les traces des divers comptes bancaires de la secte. Le 12 octobre, un juge genevois demandait à l'Australie de rechercher l'argent des membres de la secte. Di Mambro et sa secrétaire Odile Hugueni-Dancet possédaient en effet deux comptes à la Commonwealth Bank de Sydney.

Drame

► Le coordinateur de la Coopération suisse au développement pour le Mali, Jean-Claude Berberat, est mort au cours d'un voyage de service au nord du pays. Ce décès, ainsi que celui du chef de projet malien qui accompagnait notre compatriote, est intervenu dans des circonstances qui ne sont pas encore éclaircies. M. Berberat, 47 ans, était originaire de Lajoux (JU). Il allait voir un projet dans la région de Niafunké. La Coopération suisse y apporte depuis dix ans déjà son soutien à un programme de développement rural. Jean-Luc Berberat travaillait pour la Direction de la Coopération suisse au Développement et de l'Aide humanitaire depuis 1985. Selon l'Agence France Presse, 24 personnes, dont J.-C. Berberat, ont été tuées à la mi-octobre, dans des «accrochages» entre l'armée malienne et des Touareg.

PETITE ANNONCES

► A vendre **Vaucluse. très belle propriété type mas. Tout confort. 240m². 5.000m² terrain. Belle vue. Contacter Mme Haenni. Tél. (16) 90 66 46 92.**

► A vendre. charmante maison sur 2.500m² terrain vallée de la Bièvre. 3,5 mio FF pour acheter appartement proche Genève 700 à 900.000FF. Contacter Jean Hauser. 41, rue de la Manufacture. 78350 Jouy-en-Josas.

► Vend peinture rare Robert Tatin. 195 x 130cm. Figure dans catalogue du Musée R. Tatin. Prix 75.000FF. Tél. (16) 42 31 34 65

► Bilingue allemand/français, Suisse allemand, marié à une Française, bac+5, journaliste, cherche emploi. Propose ses compétences de communication : cours d'allemand commercial, relations publiques, en région parisienne. Tél. (1) 46 80 94 23.

► **Lutteur cherche lutteur ou ancien lutteur pour documentation sur lutte traditionnelle suisse. Tél. (1) 43 07 95 45.**

Ephéméride

☛ **28 septembre.** Les cas de peste déclarés en Inde amènent la Suisse à prendre des mesures de sécurité. Les aéroports de Cointrin et de Kloten mettent en place un dispositif de prévention, applicable aux deux vols hebdomadaires en provenance de l'Inde.

☛ **28 septembre.** Le Conseil des Etats réduit à 3,7 milliards frs.s. le montant total de l'aide suisse au développement pour les quatre années à venir. Le Conseil National avait approuvé en juin dernier le projet du Conseil Fédéral en votant un crédit cadre de 200.000 frs.s. de plus.

☛ **28 septembre.** Depuis le 14 septembre dernier, 11 vols ont été assurés par la Suisse pour transporter 90 observateurs internationaux chargés de vérifier le blocus imposé par la Serbie aux Serbes bosniaques. Le coût de l'opération a été évalué par la Suisse à 150.000 frs.s.

☛ **29 septembre.** Câble Cortaillod SA annonce le licenciement de 36 personnes dans son usine de Cortaillod. Cette mesure est justifiée par une baisse des prix et des volumes de commandes dans le secteur des câbles de télécommunication. L'entreprise précise que la mise en oeuvre du programme de spécialisation des Câbleries de Cossonay (VD) et de Cortaillod (NE) a été accélérée.

☛ **29 septembre.** Les pluies abondantes du mois de septembre ont ralenti la maturité des raisins et la pourriture menace les grappes. Pour préserver la qualité du millésime valaisan, le Conseil d'Etat a accédé à la demande de la Commission A.O.C. (Appellation d'Origine Contrôlée) de réduire de 0,6% les degrés minima des cépages blancs et rouges pour les vins A.O.C. Malgré cette baisse, le Valais reste le canton le plus exigeant pour la teneur en sucre naturel.

☛ **29 septembre.** La série noire continue : le réseau romand des CFF a été totalement paralysé par une panne d'électricité pendant plusieurs heures, causant de nombreux retards.

☛ **30 septembre.** Quelque 800 litres d'acide chlorhydrique se sont échappés dans les locaux de l'entreprise Novamental à Rencate (Tessin). De fortes vapeurs toxiques se sont dégagées et cinq personnes ont dû être hospitalisées.

☛ **30 septembre.** Swissair et Frédy Girardet, le «Mozart des fourneaux», annoncent la signature d'un accord de collaboration. D'octobre à décembre, un

menu préparé par le cuisinier de Crissier sera servi sur les long-courriers de la compagnie suisse.

☛ **1^{er} octobre.** Heinz Schöni sera le 1er janvier prochain le chef du nouveau service communication de l'Office fédéral des Transports. Il dirige actuellement le service d'information de l'Office fédéral des Réfugiés.

☛ **1^{er} octobre.** C'est chose faite : désormais, les passagers installés à l'arrière d'un véhicule devront attacher leur ceinture de sécurité.

☛ **5 octobre.** L'Union de Banques Suisses revoit ses prédictions pour 1995 à la hausse. La croissance devrait atteindre 2,5%, au lieu de 1,5% en 1994. Et l'UBS d'écrire qu'après trois ans de récession, l'économie suisse est à nouveau sur le chemin de la croissance.

☛ **6 octobre.** Pour la première fois, philatélistes, numismates et collectionneurs de souvenirs olympiques peuvent assouvir leur passion : la première Foire mondiale des collections olympiques ouvre ses portes au Musée Olympique de Lausanne. Vente aux enchères organisée par la maison Christie's, stands de ventes, tables d'échanges et oblitération spéciale devraient contenter tout le monde.

☛ **7 octobre.** L'affaire du sang contaminé sera jugée à Genève : ainsi en a décidé le Tribunal Fédéral. Le for juridique de Genève avait été contesté par Alfred Haessig, ancien directeur du Laboratoire central de la Croix Rouge, inculpé de lésions corporelles graves.

☛ **9 octobre.** Par flacons et sachets de recharge interposés, la Migros a économisé 2140 tonnes d'emballage en 1993. En 1991, l'économie avait été de 938 tonnes. Dans les lessives et autres produits de nettoyage, Coop réduit ses déchets de 625 tonnes. La cure de minceur des emballages originaux a aussi permis une baisse du poids des déchets d'emballage. Pour un seul camion qui achemine 340.000 flacons de recharge, il en faut 13 pour le même nombre de bouteilles, en plastique dur...

☛ **10 octobre.** Une dizaine de militaires suisses, du régiment d'infanterie de montagne 5, entre sur le territoire italien avec armes et bagages. Ils désiraient rejoindre le Tessin, et pensaient juste de passer par Domodossola... La police italienne, soucieuse d'éviter l'incident diplomatique, s'est contentée de

sermonner la troupe avant de la renvoyer en Suisse.

☛ **11 octobre.** La Conseillère Fédérale Ruth Dreifuss, qui effectue sa première visite à Bruxelles, estime que le temps était venu d'entamer des négociations bilatérales avec l'Union Européenne.

☛ **11 octobre.** La compagnie aérienne Swissair envisage de créer une ligne bon marché. Dénommé «Swissair Light», elle pourrait desservir l'Europe entière. Les rangées de sièges seraient resserrées, le service réduit au minimum : un relatif inconfort pour des prix attractifs.

☛ **12 octobre.** Les ventes de voitures neuves continuent de progresser en Suisse. En septembre, on a recensé 18.747 immatriculations, soit 1,9% de plus qu'en 1993. Depuis le début de l'année, 216.913 véhicules neufs ont été mis en circulation, 4,7% de mieux que lors des neuf premiers mois de 1993.

☛ **12 octobre.** Au volant d'une foreuse, le Conseiller Fédéral Otto Stich a percé le premier trou du chantier du Palais Wilson (Genève) future maison de l'environnement. C'est l'épilogue d'une saga vieille de presque... 60 ans !

☛ **13 Octobre.** Félicien Kabuga, président et principal actionnaire de la radio rwandaise «Mille Collines», s'émeut dans une lettre envoyée à l'Agence Télégraphique Suisse d'avoir été traité de «criminel de guerre» par les médias helvétiques.

☛ **13 octobre.** Révélé par le «Journal de Genève et Gazette de Lausanne» : pendant la seconde guerre mondiale, il y a eu des entorses à la politique de refoulement adoptée par la Suisse à l'égard des juifs. En effet, les autorités religieuses avaient obtenu l'établissement d'une liste de personnes à ne pas renvoyer. Des centaines de personnes ont pu être ainsi être signalées à la bienveillance des douaniers. Mais des dizaines d'autres n'ont pas eu la même chance...

☛ **14 octobre.** Le Conseiller Fédéral Otto Stich s'effondre. Victime d'un malaise cardiaque, il s'est affaissé dans son fauteuil lors d'une séance de commission. Après avoir repris connaissance, il s'effondre de nouveau, après avoir insisté pour reprendre le travail.

☛ **16 octobre.** Otto Stich va mieux et pourra subir une intervention chirurgicale destinée à lui implanter un stimulateur cardiaque.